

SUCRERIE DE TOURY

Assemblée générale à Pithiviers : la CGT appelle à un rassemblement

L'assemblée générale de la section Pithiviers-Toury de Cristal Union se tient aujourd'hui, à 9 heures, à la salle des fêtes de Pithiviers (Loiret).

La réunion regroupera des planteurs, des sucriers, des administrateurs et la direction.

« Non à la fermeture »

À la suite de l'annonce des restructurations par le groupe, qui touche notamment le site de Toury (lire sur www.lechorepublicain.fr), la CGT appelle les salariés de Toury et Pithiviers et, plus largement,

ceux du groupe Cristal Union, mais aussi la population à se mobiliser devant la salle des fêtes de Pithiviers.

Un rassemblement est prévu à 9 h 30 pour dire « Non à la fermeture de la sucrerie de Toury, à la suppression de 150 emplois directs, de 500 emplois indirects, à la perte du potentiel industriel sucrier... », indique la CGT dans un tract.

Un rendez-vous est fixé à 8 h 30, sur le parking de la sucrerie de Toury, pour l'organisation du convoi-rassemblement.

24 HEURES

LOIRET ■ Il se masturbe devant une fillette de 8 ans

Un homme de 45 ans a été placé en garde à vue, lundi, par la gendarmerie du Loiret. La semaine passée, lors d'une soirée alcoolisée chez des amis, au Malessherbois, il est suspecté d'avoir profité de se retrouver seul avec une fillette de 8 ans pour se masturber devant elle. Il aurait ensuite essayé de la contraindre à regarder un film porno sur son téléphone portable, la retenant par le bras alors qu'elle tentait de fuir. Il sera jugé le 7 novembre pour corruption de mineure. En attendant son procès, il est placé sous contrôle judiciaire et a interdiction d'entrer en contact avec des mineurs. ■

■ Une course-poursuite à 140 km/h avec la police

Un conducteur de 30 ans, ivre au volant, a tenté de fausser compagnie à la police qui voulait le contrôler, dans la nuit de lundi à mardi, dans le Loiret. Pour cela, il n'a pas hésité à griller les feux rouges et à rouler à 140 km/h en ville. La course-poursuite s'est engagée à Orléans, pour se terminer route de Sandillon, à Saint-Jean-le-Blanc, une fois les pneus du fuyard dégonflés par une herse. L'homme a alors essayé de frapper les policiers. Placé sous contrôle judiciaire, il sera jugé le 7 septembre. ■

SARTHE ■ Plainte pour agression homophobe : une enquête ouverte

Une enquête a été ouverte après une plainte pour des violences qui « semblent revêtir un caractère homophobe », intervenues, dimanche matin, à la sortie d'une discothèque dans la Sarthe. Selon le parquet du Mans, « une plainte a en effet été déposée par un Sarthois de 34 ans, le 12 mai, pour des violences qui, à ce stade de l'enquête, semblent revêtir un caractère homophobe. L'enquête est en cours afin de déterminer l'auteur de cette agression ainsi que retrouver des témoins ». L'agression a eu lieu vers 5 h 30, en sortie de discothèque, au Breil-sur-Mérize, à une vingtaine de kilomètres à l'est du Mans, selon *Ouest-France*. D'après le parquet, la victime a eu la lèvre ouverte mais le médecin qui l'a examinée n'a fixé aucune incapacité totale de travail. Selon une étude de l'Ifop, dévoilée lundi, plus d'une personne sur cinq se définissant comme LGBT déclare avoir été victime d'une agression physique au cours de sa vie. Mais seuls 27 % signalent les faits dans un commissariat, et 20 % portent plainte. ■

À LA BARRE

« Je suis devenu receleur malgré moi »

Un Drouais s'est fait contrôler par la douane marocaine avec 350 téléphones volés dans son coffre. « J'ai eu un moment de faiblesse, pour avoir une vie meilleure », dit-il.

AUDIENCE

Jacques Joannopoulos
Twitter : @jjoann_lecho

« J'ai eu un moment de faiblesse, pour avoir une vie meilleure », assure Lhassan Daoudi, un Drouais de 48 ans, au tribunal de Chartres.

D'ailleurs, rien ne le relie au cambriolage d'un entrepôt de logistique, à Nonancourt (Eure), commis entre le 1^{er} et le 3 septembre 2017.

Selon l'enquête, les cambrioleurs sont repartis avec des palettes chargées de 7.800 téléphones portables et de neuf tablettes tactiles.

Ils ont arrosé l'entrepôt de poudre d'extincteur, avant de fuir à bord d'un camion volé sur place. Le poids lourd a été retrouvé incendié, quelques kilomètres plus loin.

Le 27 octobre, le Drouais a été surpris par la douane marocaine, en possession de 350 téléphones de la même marque, dans son

coffre. La marchandise, ainsi que sa voiture, ont été confisquées par les douaniers.

La justice française a été saisie. Les enquêteurs espéraient remonter le réseau de cambrioleurs. Rien n'a permis de relier le Drouais au cambriolage.

Le président d'audience interroge : « Comment vous êtes-vous procuré les téléphones ? »

Le prévenu répond : « Il y avait une camionnette à proximité du bar où j'étais. Le type vendait les téléphones pour 20 € chacun. Je lui en ai acheté 350. Je voulais les revendre au Maroc. »

« J'ai un peu de mal à le croire »

Les mains jointes, dans le box des prévenus, il assure qu'il a succombé à la tentation de se faire un peu d'argent : « J'ai eu un moment de faiblesse, pour avoir une vie meilleure. »

Il admet s'être douté de l'origine frauduleuse des téléphones, mais minimise : « Le problème, c'est que je suis un peu naïf. Je suis devenu receleur malgré moi. » M^e Richard Duval, du barreau d'Evreux (Eure), qui défend les inté-

rêts de la société victime du cambriolage, réagit : « Ça m'agace. Il se victimise et il ne fait que mentir. » L'avocat réclame 514.000 € de dommages et intérêts, soit le montant total des marchandises dérobées.

« Moi aussi, j'ai un peu de mal à le croire », enchérit la procureure de la République, avant de réclamer dix-huit mois de

prison ferme. Lhassan Daoudi est condamné à quinze mois de prison ferme pour recel.

En revanche, la partie civile est déboutée de ses réclamations. Les magistrats expliquent : « La société propriétaire des téléphones ne nous a pas confirmé que ceux trouvés par la douane marocaine faisaient partie du même lot que ceux dérobés dans l'entrepôt. » ■

JUGÉS

SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS ■ Prison ferme pour trafic de stupéfiants

Ils sont cinq à être jugés, mais seuls trois d'entre eux sont présents au tribunal correctionnel de Chartres. Les cinq prévenus sont jugés pour détention, usage et vente de stupéfiants, de novembre 2016 à avril 2017, en Eure-et-Loir, notamment à Saint-Lubin-des-Joncherets. À la barre, Jean-Baptiste Hereau, 22 ans, reconnaît être le fournisseur de plusieurs personnes, dont l'un des autres prévenus : « C'était surtout du dépannage. » Sans permis, il se réapprovisionnait à Dreux. Souvent, selon l'enquête, auprès d'un des autres prévenus, Corentin Rouyer, 22 ans, absent à l'audience. Cet homme, selon les enquêteurs, utilisait un point de vente et disposait de six clients réguliers. Un autre prévenu, 23 ans, qui se présente à la barre comme un ami de longue date de Jean-Baptiste Hereau, est suspecté d'être son chauffeur. Amar Douida, 24 ans, lui aussi absent au procès, est soupçonné d'être le fournisseur de plusieurs consommateurs dans le département.

Neuf mois ferme et 800 € d'amende pour Jean-Baptiste Hereau ; cinq mois ferme et 500 € pour Amar Douida ; neuf mois ferme et 1.200 € pour Corentin Rouyer ; 1.000 € d'amende pour le chauffeur ; six mois avec sursis et 500 € pour le dernier prévenu. ■

SANTÉ ■ Des ateliers sur les bonnes pratiques alimentaires ont été menés

« Je me sens mieux dans mon corps »

Le Rotary a coordonné une action de sensibilisation de repas équilibrés auprès de quatre familles euréliennes.

La première session Esay Diète s'est terminée hier par la remise de balances à quatre familles qui se sont investies dans des ateliers orientés sur l'équilibre alimentaire. Cette opération, initiée par le Rotary (*), a d'abord été gérée par la pédiatre Josiane Huannou qui a convaincu quatre familles. L'objectif étant que leurs enfants participent à sept ateliers de cuisine avec le chef Rudy Carnis, patron du Bergerac, à Morancez.

Obliger à goûter

Valentin, 17 ans, a apprécié cette immersion derrière les fourneaux : « J'ai constaté que j'avais de mauvaises habitudes de consommation. J'ai changé des choses et je me sens mieux dans mon corps. »

Les enfants ont réalisé des plats pour moins de 5 € par personne avec le chef : « Vous avez vu que ce n'est pas compliqué de manger équilibré, avec des produits frais et pas chers. Il faut éviter la faci-



PRODUITS. Maelys, Valentin, Gautier et Céleste ont découvert une manière saine de se nourrir avec le chef Rudy Carnis durant sept ateliers lors de la confection de plats. PHOTO : THIERRY DELAUNAY

lité et la répétitivité des mauvais plats. »

L'idée n'était pas de susciter des vocations de cuisinier mais d'éveiller les consciences des enfants et des parents. Les jeunes ont d'ailleurs mis en application les informations recueillies en arrivant dans les cuisines familiales. Les parents ont néanmoins reconnu que l'ini-

tiation aux légumes restait problématique. Rudy Carnis les a rassurés :

« Il ne faut pas les obliger à manger mais à goûter pour découvrir, malgré le visuel du produit ! Le palais doit se développer. » La petite Maelys est dans ce cas. Mais auprès du chef, elle a osé tester des aliments très variés.

La prise de poids liée à une mauvaise consomma-

tion a été assimilée par les quatre familles et les parents qui ont tendance à céder à leurs enfants. Une deuxième session est validée pour l'année prochaine mais avec plusieurs chefs pour apporter de la diversité. ■

Thierry Delaunay

thierry.delaunay@centrefrance.com
(*) L'opération a reçu le soutien de la CPME, de la CCI, du CFA, de Culinarion, de l'association des cuisiniers d'Eure-et-Loir et du Domaine de la Roche Bleue.